

PUBLIE LE
- 2 AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 26 MARS 2013 À 18 HEURES 30

N° 2 - 12 / 2013 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - TAUX 2013

L'An Deux Mille Treize, le 26 mars 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 26 mars 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Noël RAMON, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Ellane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Robert PAGGI, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique SANCHEZ, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 46

Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 MARS 2013**N° 2 - 12 / 2013 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - TAUX 2013**Pilote : Finances et budgetAutre service concerné : Direction générale des services**Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,**

Lors de notre séance du 27 septembre 2005, nous avons décidé d'instituer trois zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et un dispositif de lissage des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur une période de 10 ans.

Les taux de TEOM sont donc calculés chaque année en fonction du dispositif de lissage des taux et du taux de la zone en fin de période d'harmonisation.

Le taux de fin de période d'harmonisation de chaque zone est réexaminé chaque année en fonction :

- des résultats de l'année précédente,
- des prévisions de l'année considérée
- des prévisions d'évolution des coûts (qui prennent en compte le financement du quai de transfert des ordures ménagères, et la construction du centre technique),
- des recettes attendues de TEOM en fonction des bases prévisionnelles notifiées

Au regard de ces éléments, les taux de TEOM 2013 sont proposés comme suit :

- Zone A :
 - Albi : 12,02 %
- Zone B :
 - Arthès : 12,25 %
 - Cambon d'Albi : 12,50 %
 - Carlus : 12,95 %
 - Cunac : 12,60 %
 - Dénat : 12,40 %
 - Fréjairolles : 12,59 %
 - Labastide-Dénat : 13,10 %
 - Lescure d'Albigeois : 12,60 %
 - Puygouzon : 12,00 %
 - Saint-Juéry : 12,35 %
 - Saliès : 13,28 %
- Zone C :
 - Castelnau de Lévis : 13,00 %
 - Le Séquestre : 10,55 %
 - Marssac-sur-Tarn : 11,49 %
 - Rouffiac : 10,63 %
 - Terssac : 10,85 %

Appliqué aux bases prévisionnelles qui nous ont été notifiées pour 2013, le produit estimé de la TEOM pour cette année serait de 10 095 368 €.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 12 mars 2013,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**DÉCIDE** de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2013 comme suit :**- Zone A :**

- Albî : 12,02 %

- Zone B :

- Arthès : 12,25 %
- Cambon d'Albi : 12,50 %
- Carlus : 12,95 %
- Cunac : 12,60 %
- Dénat : 12,40 %
- Fréjalrolles : 12,59 %
- Labastide-Dénat : 13,10 %
- Lescure d'Albigeois : 12,60 %
- Puygouzon : 12,00 %
- Saint-Juéry : 12,35 %
- Saliès : 13,28 %

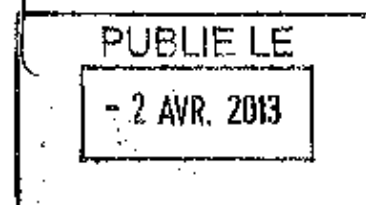
- Zone C :

- Castelnau de Lévis : 13,00 %
- Le Séquestre : 10,55 %
- Marssac-sur-Tarn : 11,49 %
- Rouffiac : 10,63 %
- Terssac : 10,85 %

Pour extrait conforme,
Fait le 26 mars 2013,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 004 COM D'AGGLO DE L'ALBIGEOIS

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 81 800 168

Bases prévisionnelles d'imposition : 83 776 831

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ALBI	57 236 235	12,02 %	6 879 795

A ALBI , le 07 mars 2013

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

DIDIER BUONGIORNO

A , le

Le Préfet,

A Saint-Juéry , le 26 mars 2013
Le Président,



COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOIX	PRODUIT ATTENDU
018	02	P	1 945 512	12,25%	238 325
052	02	P	1 554 671	12,50%	194 334
059	02	P	431 004	12,95%	55 815
063	03	P	918 648	13,00%	119 424
074	02	P	1 006 191	12,60%	126 780
079	02	P	482 374	12,60%	59 814
097	02	P	824 378	12,99%	103 785
113	02	P	243 782	13,10%	31 935
144	02	P	4 073 006	12,60%	513 199
156	03	P	2 497 694	11,49%	287 008
218	02	P	3 008 930	12,00%	361 072
232	03	P	372 063	10,63%	39 550
257	02	P	5 801 641	12,35%	716 503
274	02	P	308 904	13,28%	41 022
284	03	P	2 088 911	10,95%	220 380
297	03	P	982 687	10,85%	106 622

A ALBI, le 07 mars 2013

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

DIDIER BUONGIORNO

A , le .

Le Préfet,

A Saint Sulpice, le 26 mars 2013
Le Président,



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

1259 TEOM - I

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 004 COM D'AGGLO DE L'ALBIGEOIS

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 ALBI	004	P	57 236 235